



Vice de procédure accident de la route

Par **loulou**, le **24/05/2013** à **14:46**

[fluo]bonjour[/fluo]
peux t-il y avoir vis de procédure lorsque le marquage au sol d'un véhicule accidenté est différent de la position initiale du véhicule photo à l'appui
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **24/05/2013** à **17:15**

Bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre.
Y a-t-il eu constat de police?
Si oui il est difficile d'aller contre le plan dressé par les forces de l'ordre

Par **loulou**, le **28/05/2013** à **08:26**

bonjour,oui il y a bien eu constat de gendarmerie mais le rapport d'expert se base sur le marquage du véhicule après qu'il est été déplacé alors que sur la première photo prise à l'arrivée par l'arrivée de la gendarmerie on voit clairement la voiture dans une autre position
Merci de vos réponses et désolé pour mon manque de savoir lors de la question précédentes.

Par **chaber**, le **30/05/2013** à **16:18**

bonjour
Est-ce la gendarmerie qui a pris les photos?
Sinon les avez-vous transmises

pour qu'elles figurent dans le constat dressé? (surtout si elles sont datées)

Par **loulou**, le **19/09/2013** à **20:02**

Bonjour, c est la gendarmerie elle meme qui a pris les photos elle est dans le dossier mais difficile a voir parce que prise de nuit merci d avance pour la reponse